

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 13 février 2023

CD20230213_34
id. 649

Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme IUS (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR
DE LA LAÏCITÉ ET DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE -
DÉTERMINATION DES AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

Par délibération du 15 décembre 2022, l'Assemblée départementale prenait acte, unanimement, de la volonté de construire une politique départementale autour des valeurs de la laïcité et de la République.

Pour ce faire, une mission laïcité est à l'étude. Elle aura vocation à animer la démarche et à mettre en œuvre des actions transversales vers différents publics (associations, collégiens, étudiants, sportifs, publics relevant des compétences d'aides et d'actions sociales du Département) et pour le personnel départemental.

Un plan d'actions pourra être élaboré autour des principaux thèmes suivants :

- Les collèges ;
- Les agents départementaux ;
- Le tissu associatif ;
- La cohésion sociale et la solidarité.

Une fiche de poste sera prochainement publiée afin de permettre la nomination d'un référent laïcité qui pilotera la démarche.

Le référent laïcité de la collectivité contribuera à diffuser une culture de la laïcité au sein de la collectivité et de la jeunesse en lien avec le Département à travers ses différents services.

Ainsi, le référent laïcité organisera des actions de sensibilisation en s'adaptant aux différents publics concernés (collégiens, agents départementaux etc.), qu'il s'agisse de conférences, d'expositions, d'actions de formation...

Il procédera à l'élaboration de supports d'information et de communication avec le service de la communication, notamment pour promouvoir la charte de la laïcité dans les services publics, ou célébrer la journée de la laïcité.

Dans le cadre de sa mission, le référent laïcité sera aussi appelé à intervenir en appui des services pour traiter de situations et de problématiques venant interroger le principe de laïcité. Il aura là une mission de conseil, voire de médiation selon les situations et proposera des mesures de prévention pour les situations susceptibles de présenter un risque juridique.

Chaque année, le référent laïcité rédigera un rapport annuel d'activité dans son domaine de compétences, lequel sera présenté à l'Assemblée départementale.

Enfin, investi sur le champ de la jeunesse et de la diffusion des valeurs de la République auprès de celle-ci, le référent laïcité participera à la création d'un conseil départemental des jeunes, instance participative et consultative composée de collégiens du Tarn-et-Garonne.

L'objectif de cette instance est de :

- donner la parole aux jeunes pour mieux les associer à l'élaboration des politiques qui les concernent,
- favoriser leur apprentissage et l'exercice de la citoyenneté,
- contribuer à leur réussite scolaire et à leur épanouissement personnel.

Un rapport sera proposé à la session du mois de juin prochain pour le lancement de cette instance et la définition de ses règles de fonctionnement.

Cette démarche sera menée en lien avec les services de l'Éducation nationale et en soutien aux projets pédagogiques portés par les établissements.

Il sera proposé aux membres du conseil départemental des jeunes de travailler, prioritairement, à des actions concrètes et originales destinées à promouvoir le principe de la laïcité et à encourager l'appropriation des valeurs de la République.

Ensuite, une feuille de route pourra être élaborée dans un champ d'interventions plus large et définie de façon concertée.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 15 décembre 2022 relative au principe de la laïcité et exercice des compétences du Département,

Vu l'avis de la 3ème commission : Éducation, enseignement supérieur, sport

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, au titre de la politique départementale en faveur de la laïcité et des valeurs de la République, la mise en place d'une mission laïcité et son référent, ainsi que la création d'un conseil départemental des jeunes.

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : 5

Adopté à la majorité.

Le Président,

Michel WEILL